



PROCÈS-VERBAL de la séance ordinaire du Conseil municipal de Saint-Cyrille-de-Wendover tenue en salle du conseil, le **lundi 8 septembre 2025** à compter de **19 h 30**.

À laquelle sont présents :

Monsieur Éric Emond, Maire
Monsieur Pierre Lavigne, conseiller
Madame Annie Gentesse, conseillère
Madame Jessica Ebacher, conseillère
Monsieur Sylvain Jacques, conseiller

Formant le quorum requis par la Loi sous la présidence du Maire, monsieur Éric Emond.

Est également présente :

Madame Louise Sislá, Directrice générale et greffière-trésorière

Sont absents :

Monsieur Sylvain Masson, conseiller
Monsieur Patrice Paillé, conseiller

ORDRE DU JOUR

1. OUVERTURE DE LA SÉANCE

1.1 Séance du 8 septembre 2025

2. MOT DE BIENVENUE

2.1 Mot du maire

3. ORDRE DU JOUR

3.1 Adoption de l'ordre du jour de la séance du 8 septembre 2025

4. CONSEIL

4.1 Modification du calendrier des séances ordinaires - Année 2025

4.2 Remise des bourses Trio étudiant Desjardins pour l'emploi - 2025

4.3 Concordance de courte échéance relativement à un emprunt par billets

4.4 Calendrier électoral 2025

4.5 Déclaration de candidatures

4.6 Appui à la Semaine de la municipalité 2025

4.7 Appui à la Semaine de la sécurité ferroviaire

4.8 Demande de contribution financière - Campagne de canettes et bouteilles

4.9 Autorisation d'un délai de grâce de 30 jours - Article 317 de la Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités (RLRQ, c. E-2.2)

5. PÉRIODE DE QUESTIONS



6. **PROCÈS-VERBAUX - ADOPTION**

6.1 Adoption du procès-verbal - Séance ordinaire du 11 août 2025

7. **COMPTABILITÉ**

7.1 Comptes à payer du mois d'août 2025

7.2 Autorisation - Mandat à la firme Daniel Tétreault

7.3 Radiation - Créances irrécupérables

7.4 MNP S.E.N.C.R.L. - Honoraires professionnels

7.5 Dépôt des états comparatifs du 3e semestre 2025

8. **DOSSIERS MUNICIPAUX**

8.1 Centre communautaire Drummondville-Sud inc.

8.2 SPAD - Renouvellement entente des services 2026-2030

8.3 Modification - Reconduction période de probation de l'employé no 200661400

8.4 Consultation sur le projet Maisons Canada 2025 du gouvernement du Canada

8.5 Dépôt - Déclaration des terrains contaminés dans la Municipalité de Saint-Cyrille-de-Wendover

8.6 Permanence - Directrice en urbanisme et environnement

9. **RÈGLEMENTS MUNICIPAUX**

9.1 Amendement - Règlement No 411 - Rémunération des élus - Ajustement des rémunérations

9.2 Adoption finale - Règlement 437-50 Modifications diverses et concordances régionales

9.3 Second projet - Règlement 437-53 - Stationnement en façade et largeur des garages détachés

9.4 Avis d'entrée en vigueur - Règlement 437-49 Modification réglementaire - Ajouts d'usages dans la zone C-8

10. **URBANISME**

10.1 Rapport du mois d'août 2025 - Service de l'urbanisme

10.2 Demande de contribution financière - Utilisation des chiens à la ferme

10.3 PIIA - 1425 rue des Bouleaux - Nouvelle construction résidentielle

10.4 PIIA - 145 rue St-David - Rénovation extérieure

10.5 PIIA - 27, rue Audet - Nouvelle construction résidentielle

10.6 Autorisation - Demande à la CPTAQ pour usage autre qu'agricole



11.

TRAVAUX PUBLICS

11.1

Rapport du mois d'août 2025 - Service des travaux publics et de voirie

11.2

Demande de consentement municipal - BELL

11.3

Adjudication - Mandat de service professionnel pour la réalisation de l'étude environnementale des sols du projet de prolongement des services d'aqueduc et d'égout sanitaire sur la rue Principale face aux lots 4 333 495 et 4 333 873

11.4

Autorisation - Location d'une chargeuse sur roues avec équipement de déneigement

11.5

Adjudication - Mandat de service professionnel en ingénierie pour la préparation des plans et devis du projet de prolongement des services d'aqueduc et d'égout sanitaire sur la rue Principale face aux lots 4 333 495 et 4 333 873
12.

SERVICE INCENDIE ET SÉCURITÉ PUBLIQUE

12.1

Rapport du mois d'août 2025 - Service incendie et prévention

12.2

Autorisation - Vente d'un camion autopompe par appel d'offres public

12.3

Autorisation - Vente d'un camion échelle par appel d'offres public
13.

LOISIRS ET COMMANDITES

13.1

Rapport du mois d'août 2025 - Service des loisirs

13.2

Autorisation - Achat abris de joueurs pour les surfaces de Dek hockey

13.3

Autorisation - Achat d'un panneau numérique

13.4

Programme de soutien à la pratique sportive - Bourses

13.5

Demande de contribution financière - Programme Nouveaux Horizons pour les aînés (PNHA)

13.6

Autorisation - Déménagement des terrains de volleyball

13.7

Autorisation - Installation des bandes et montage du module de jeux
14.

PÉRIODE DE QUESTIONS
15.

LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

15.1

Levée de l'assemblée du 8 septembre 2025

7803.09.25

1.

OUVERTURE DE LA SÉANCE

1.1.

SÉANCE DU 8 SEPTEMBRE 2025

Le quorum est constaté.

IL EST PROPOSÉ PAR : Madame Jessica Ebacher
APPUYÉE DE : Monsieur Pierre Lavigne



Il est résolu :

Que la séance soit ouverte à 19 h 30.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

2. MOT DE BIENVENUE

2.1. MOT DU MAIRE

Monsieur le maire souhaite la bienvenue à tous et informe les gens concernant :

- 15 septembre 2025 (ouverture saison de glace à l'aréna)
- 15 septembre 2025 (ouverture des activités à la bibliothèque)
- 06 octobre (collecte des gros rebuts)
- 26 octobre (vote par anticipation - élections municipales)
- 02 novembre 2025 (élections municipales)
- Les citoyens et citoyennes sont invité(e)s à déposer leurs candidatures pour les postes de conseillers et conseillères et de maire ou mairesse entre le 19 septembre et le 3 octobre. Veuillez prendre connaissance de l'avis public d'élection pour les plages horaires, un rendez-vous est maintenant obligatoire par le Directeur des élections municipales au Québec. Vous devez donc contacter la présidente des élections, madame Louise Sislá, afin de prendre un rendez-vous. Veuillez prévoir une période de 30 minutes par rendez-vous.
- Le Centre horticole Foliflor tiendra le 26 septembre dès 17 h une **soirée-bénéfice** de la 9^e édition intitulée "Bière & Fines Bouches" dont les fonds recueillis lors de cette soirée seront entièrement **dédiés au soutien de la jeunesse vulnérable de la MRC de Drummond par le biais des actions du Club Rotary Drummondville-Malouin**. Madame Annie Gentesse représentera la Municipalité pour cet évènement.

3. ORDRE DU JOUR

7804.09.25

3.1. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR DE LA SÉANCE DU 8 SEPTEMBRE 2025

Considérant que la présente séance ordinaire a été transmise aux membres du Conseil municipal conformément à la loi;

IL EST PROPOSÉ PAR : Monsieur Sylvain Jacques

APPUYÉ DE : Madame Annie Gentesse

Il est résolu :

Que le Conseil approuve l'ordre du jour tel que présenté avec l'ajout des points suivants :

- 4.9 Autorisation d'un délai de grâce de 30 jours - Article 317 de la Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités (RLRQ, c. E-2.2);
- 7.4 MNP S.E.N.C.R.L. - Honoraires professionnels;
- 7.5 Dépôt des états comparatifs du 2^e semestre 2025;
- 11.5 Adjudication - Mandat de service professionnel en ingénierie pour la préparation des plans et devis du projet de prolongement des services d'aqueduc et d'égout sanitaire sur la rue Principale face aux lots 4 333 495 et 4 333 873.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ



7805.09.25

4. **CONSEIL**

4.1. **MODIFICATION DU CALENDRIER DES SÉANCES ORDINAIRES - ANNÉE 2025**

Considérant la résolution portant le numéro 7306.11.24 adoptée lors de la séance ordinaire du 4 novembre 2024, établissant le calendrier des séances ordinaires de l'année 2025 conformément à l'article 148 du Code municipal du Québec;

Considérant que la séance ordinaire prévue lundi le 6 octobre 2025 dans le calendrier des séances ordinaires de l'année 2025 doit être déplacée;

IL EST PROPOSÉ PAR : Monsieur Sylvain Jacques
APPUYÉ DE : Madame Jessica Ebacher

Il est résolu :

Que la séance ordinaire initialement prévue le lundi 6 octobre 2025 soit déplacée au mercredi 1^{er} octobre 2025, à 19 h 30, à la salle du conseil municipal située au 4055, rue Principale, porte B à Saint-Cyrille-de-Wendover;

Qu'un avis public de la modification du calendrier des séances ordinaires de l'année 2025 soit publié par la directrice générale conformément à la loi.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

4.2. **REMISE DES BOURSES TRIO ÉTUDIANT DESJARDINS POUR L'EMPLOI - 2025**

Monsieur le maire, Éric Emond invite mademoiselle Arianne Tassé à venir chercher une bourse d'un montant de 800 \$ dans le cadre du programme Trio étudiant Desjardins pour l'emploi, pendant l'été 2025.

7806.09.25

4.3. **CONCORDANCE DE COURTE ÉCHÉANCE RELATIVEMENT À UN EMPRUNT PAR BILLETS**

Attendu que conformément aux règlements d'emprunts suivants et pour les montants indiqués en regard de chacun d'eux, la Municipalité de Saint-Cyrille-de-Wendover souhaite emprunter par billets pour un montant total de 986 900 \$ qui sera réalisé le 1^{er} octobre 2025, réparti comme suit :

Règlements d'emprunts #	Pour un montant de \$	DESCRIPTIFS
# 428-1 (refinancement)	82 400 \$	Domaine St-Cyrille (pavage, bordures) – phase II
# 419 (refinancement)	830 300 \$	Usine d'épuration / mise à niveau
# 446 (refinancement)	57 700 \$	Plan directeur des égouts / phase II – volet 2 (Secteur Hébert, rang 3 Simpson & rue Lampron – infrastructures d'aqueduc & d'égout, conduite de refoulement & poste de pompage)
# 443 (refinancement)	3 600 \$	Drummondville raccordement d'aqueduc et implantation des réseaux d'égouts sanitaires et pluviaux sur la rue des Bouleaux.
# 445 (refinancement)	8 200 \$	Plan directeur des égouts / phase II – volet I (implantation d'une conduite de refoulement et d'un poste de pompage)



# 442 (refinancement)	4 700 \$	Plan directeur des égouts / rues Guèvremont, Martin & Rang 3 Simpson (infrastructures)
TOTAL	986 900 \$	

Attendu qu'il y a lieu de modifier les règlements d'emprunts en conséquence;

Attendu que, conformément au 1^{er} alinéa de l'article 2 de la Loi sur les dettes et emprunts municipaux (RLRQ, chapitre D-7), pour les fins de cet emprunt et pour les règlements d'emprunts des numéros 428-1, 419, 446, 443, 445 et 442, la Municipalité de Saint-Cyrille-de-Wendover souhaite réaliser l'emprunt pour un terme plus court que celui originellement fixé à ces règlements;

IL EST PROPOSÉ PAR : Monsieur Sylvain Jacques
APPUYÉ DE : Monsieur Pierre Lavigne

Il est résolu :

Que les règlements d'emprunts indiqués au 1^{er} alinéa du préambule soient financés par billets, conformément à ce qui suit :

1. Les billets seront datés du 1^{er} octobre 2025;
2. Les intérêts seront payables semi annuellement, le 1^{er} avril et le 1^{er} octobre de chaque année;
3. Les billets seront signés par le maire et la greffière-trésorière;
4. Les billets, quant au capital, seront remboursés comme suit :

2026	35 500 \$	
2027	36 800 \$	
2028	38 400 \$	
2029	40 000 \$	
2030	41 700 \$	(à payer en 2030)
2030	794 500 \$	(à renouveler)

Qu'en ce qui concerne les amortissements annuels de capital prévus pour les années 2031 et suivantes, le terme prévu dans les règlements d'emprunts numéros 428-1, 419, 446, 443, 445 et 442 soit plus court que celui originellement fixé, c'est-à-dire pour un terme de **cinq (5) ans** (à compter du 1^{er} octobre 2025), au lieu du terme prescrit pour lesdits amortissements, chaque émission subséquente devant être pour le solde ou partie du solde dû sur l'emprunt.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

4.4. CALENDRIER ÉLECTORAL 2025

La directrice générale et greffière-trésorière dépose le calendrier électoral aux membres du Conseil.

4.5. DÉCLARATION DE CANDIDATURES

La directrice générale et greffière-trésorière suggère aux membres du Conseil municipal de prendre connaissance du Guide « *Poser sa candidature* » ainsi que du formulaire de déclaration de candidature aux personnes intéressées à se présenter



aux élections générales 2025 puisqu'on y retrouve plusieurs changements importants.

Les mises en candidatures pourront être déposées au bureau municipal à compter du 19 septembre au 3 octobre 2025 selon les plages horaires prévues sur l'avis d'élections et sur rendez-vous seulement.

7807.09.25 4.6. APPUI À LA SEMAINE DE LA MUNICIPALITÉ 2025

Considérant que la Semaine de la municipalité aura lieu du 14 au 20 septembre 2025;

Considérant que ce sera l'occasion de mettre de l'avant-scène notre municipalité;

Considérant qu'il y a lieu de démontrer l'importance de notre rôle, notre travail, les femmes et les hommes qui y œuvrent ainsi que la vie démocratique qui y est associée;

Considérant que c'est le moment de rayonner;

IL EST PROPOSÉ PAR : Madame Annie Gentesse

APPUYÉE DE : Monsieur Pierre Lavigne

Il est résolu :

D'appuyer la semaine de la municipalité qui se déroulera du 14 au 20 septembre 2025;

Et de sensibiliser nos citoyens à consulter notre site Web afin de prendre connaissance des services offerts par notre municipalité.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

7808.09.25 4.7. APPUI À LA SEMAINE DE LA SÉCURITÉ FERROVIAIRE

Attendu que la Semaine de la sécurité ferroviaire aura lieu au Canada du 15 au 21 septembre 2025;

Attendu que 261 incidents liés à des passages à niveau et à des intrusions se sont produits au Canada en 2024, entraînant 68 décès et 58 blessures graves évitables;

Attendu que l'éducation et l'information du public sur la sécurité ferroviaire (en rappelant au public que les emprises ferroviaires sont des propriétés privées, en sensibilisant le public aux dangers associés aux passages à niveau, en s'assurant que les piétons et les automobilistes sont attentifs et à l'écoute à proximité des voies ferrées et respectent le Code de la route) réduiront le nombre de décès et de blessures évitables causés par des incidents impliquant des trains et des citoyens;

Attendu qu'Opération Gareautrain est un partenariat public-privé dont la mission est de travailler avec le public, le secteur ferroviaire, les gouvernements, les services de police, les médias et autres organismes pour accroître la sensibilisation à la sécurité ferroviaire;

Attendu que le CN demande au conseil municipal de St-Cyrille-de-Wendover d'adopter la présente résolution afin d'appuyer ses efforts soutenus déployés pour sensibiliser les gens, sauver des vies et prévenir les blessures dans les collectivités, y compris sur le territoire de notre municipalité;

IL EST PROPOSÉ PAR : Madame Jessica Ebacher

APPUYÉE DE : Madame Annie Gentesse

Il est résolu :



D'appuyer la Semaine nationale de la sécurité ferroviaire qui se déroulera du 19 au 25 septembre 2025.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

7809.09.25

4.8. DEMANDE DE CONTRIBUTION FINANCIÈRE - CAMPAGNE DE CANETTES ET BOUTEILLES

Considérant la réception d'une demande de monsieur Réal Bergeron, Grand Chevalier de l'organisme des Chevaliers de Colomb pour demander l'impression de 1 200 feuilles doubles et l'envoi postal de 2 200 publicités concernant la campagne de canettes et de bouteilles qui se tiendra le 18 octobre 2025 dès 9 h dans la Municipalité de Saint-Cyrille-de-Wendover;

IL EST PROPOSÉ PAR : Monsieur Sylvain Jacques

APPUYÉ DE : Monsieur Pierre Lavigne

Il est résolu :

Que le Conseil autorise l'impression couleurs des 1 200 feuilles représentant une somme approximative de 35 \$;

Que le Conseil autorise l'envoi postal des feuilles imprimées représentant une somme approximative de 350 \$;

Que ces dépenses nettes soient imputées au poste budgétaire 02-190-00-970.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

7810.09.25

4.9. AUTORISATION D'UN DÉLAI DE GRÂCE DE 30 JOURS - ARTICLE 317 DE LA LOI SUR LES ÉLECTIONS ET LES RÉFÉRENDUMS DANS LES MUNICIPALITÉS (RLRQ, C. E-2.2)

Considérant qu'en vertu de l'article 317 de la Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités (RLRQ, c. E2-2), le mandat des conseillers municipaux monsieur Sylvain Masson et monsieur Patrice Paillé qui ont fait défaut d'assister aux séances du conseil pendant 90 jours consécutifs prend fin à la clôture de la première séance qui suit l'expiration de cette période;

Considérant que le conseil désire accorder un délai de grâce de 30 jours suivant la période de 90 jours aux conseillers messieurs Masson et Paillé dont le défaut d'assister aux séances est dû à un motif sérieux hors de leur contrôle et ne causant aucun préjudice aux citoyens de la Municipalité;

IL EST PROPOSÉ PAR : Monsieur Pierre Lavigne

APPUYÉ DE : Monsieur Sylvain Jacques

Il est résolu :

Que le Conseil demande le vote afin de décréter un délai de grâce d'une période de 30 jours additionnels pour monsieur Sylvain Masson et monsieur Patrice Paillé, conseillers municipaux dont le défaut a été causé par un motif sérieux hors de leur contrôle occasionnant l'impossibilité d'assister aux séances.

Un vote est demandé par monsieur Pierre Lavigne, conseiller.

Pour: Mesdames Annie Gentesse et Jessica Ebacher, messieurs Pierre Lavigne et Sylvain Jacques.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ



5. **PÉRIODE DE QUESTIONS**

Monsieur le maire donne la parole aux citoyens afin qu'ils puissent adresser leur question.

6. **PROCÈS-VERBAUX - ADOPTION**

7811.09.25

6.1. **ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL - SÉANCE ORDINAIRE DU 11 AOÛT 2025**

Considérant qu'une copie de la séance ordinaire du 11 août 2025 a été transmise aux membres du Conseil municipal dans les délais prescrits et qu'il n'est pas nécessaire de procéder à la lecture;

IL EST PROPOSÉ PAR : Monsieur Pierre Lavigne
APPUYÉ DE : Monsieur Sylvain Jacques

Il est résolu :

Que le procès-verbal de la séance ordinaire du 11 août 2025 soit approuvé tel que rédigé.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

7. **COMPTABILITÉ**

7812.09.25

7.1. **COMPTES À PAYER DU MOIS D'AOÛT 2025**

Considérant qu'il y a lieu d'autoriser les paiements pour ladite période;

IL EST PROPOSÉ PAR : Monsieur Sylvain Jacques
APPUYÉ DE : Monsieur Pierre Lavigne

Il est résolu :

Que le Conseil approuve les factures d'achats, les déboursés directs, les dépenses préautorisées, la rémunération globale et le remboursement des dépenses du mois d'août 2025, et ce, pour les montants suivants :

Factures d'achats	Mois d'août 2025	392 618.99 \$
Déboursés directs	Mois d'août 2025	46 129.19 \$
Dépenses préautorisées	Mois d'août 2025	18 378.50 \$
Rémunération globale	Mois d'août 2025	215 519.68 \$
TOTAL		672 646.36 \$

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

7813.09.25

7.2. **AUTORISATION - MANDAT À LA FIRME DANIEL TÉTREULT**

Considérant l'offre de service déposée par la firme Daniel Tétreault CPA auditeur CA, le 4 septembre 2025, pour la somme de 18 500 \$ (taxes en sus) pour les honoraires d'audit, la préparation des déclarations de revenu fédéral et provincial, la préparation du rapport financier, la préparation des extraits du rapport pour chaque membre du conseil et la préparation des états financiers aux membres du Conseil et en séance publique en zoom ou en présentiel;

IL EST PROPOSÉ PAR : Monsieur Pierre Lavigne
APPUYÉ DE : Monsieur Sylvain Jacques

Il est résolu :



Que le Conseil mandate la firme Daniel Tétreault, CPA inc. pour les services de vérifications et d'audit pour l'exercice devant se terminer le 31 décembre 2025, pour la somme de 18 500 \$ (taxes en sus);

Et que la dépense nette soit imputée au poste budgétaire 02-130-00-413.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

7814.09.25

7.3. RADIATION - CRÉANCES IRRÉCUPÉRABLES

Considérant que la Municipalité facture les déplacements et services donnés par le Service incendie de la Municipalité de Saint-Cyrille-de-Wendover, dans le cadre d'incendies ou d'accidents pour des non-résidents;

Considérant que des lettres de recouvrements ont été envoyées sans que celles-ci soient réclamées par les destinataires;

Considérant que des sommes facturées sont irrécupérables puisque notre agence de recouvrement ne peut localiser les clients, et ce, malgré leurs nombreuses tentatives;

Considérant que la Municipalité a tout fait en son pouvoir pour parvenir à localiser lesdits clients;

Considérant que la facture 202229766 se chiffre à 7 203,13 \$ en date du 19 décembre 2022 est irrécupérable puisque l'adresse et la compagnie n'existent plus;

Considérant que la facture 202025138 pour la somme de 1 278,99 \$ en date du 10 juillet 2020 est irrécupérable puisque l'adresse n'existe plus et que le client est inexistant;

Considérant que la facture 201927727 pour la somme de 1 099,17 \$ en date du 7 juillet 2019 est irrécupérable puisque l'adresse n'existe plus et que le client est inexistant;

IL EST PROPOSÉ PAR : Monsieur Sylvain Jacques
APPUYÉ DE : Madame Annie Gentesse

Il est résolu :

Que le Conseil entérine la recommandation de la directrice générale et greffière-trésorière et radie les factures 202229766, 202025138 et 201927727.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

7815.09.25

7.4. MNP S.E.N.C.R.L. - HONORAIRES PROFESSIONNELS

Considérant la réception de la facture numéro 12600095 datée du 28 juillet 2025 concernant les honoraires professionnels dans le cadre de l'audit des informations financières de la Municipalité se terminant le 31 décembre 2024 pour la somme de 23 930 \$ (taxes en sus);

IL EST PROPOSÉ PAR : Madame Annie Gentesse
APPUYÉE DE : Monsieur Sylvain Jacques

Il est résolu :

Que le Conseil entérine la facture numéro 12600095 pour la somme de 23 930 \$ (taxes en sus) et autorise la directrice générale et greffière-trésorière, madame Louise Sisle ou Éric Emond, maire, à libeller un chèque au nom de la firme MNP S.E.N.C.R.L. pour les services comptables rendus dans le cadre de l'audit des états financiers pour l'exercice se terminant le 31 décembre 2024;



Et que la dépense nette soit imputée au poste budgétaire 02-130-00-413.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

7816.09.25 7.5. DÉPÔT DES ÉTATS COMPARATIFS DU 3E SEMESTRE 2025

Considérant la demande du Conseil municipal à l'effet d'effectuer le dépôt des états comparatifs concernant le budget 2025, et ce, à chaque semestre;

IL EST PROPOSÉ PAR : Madame Annie Gentesse

APPUYÉE DE : Madame Jessica Ebacher

Il est résolu :

Que le Conseil atteste le dépôt des états comparatifs du troisième semestre 2025 effectué par la directrice générale et greffière-trésorière en date de ce jour.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

8. DOSSIERS MUNICIPAUX

7817.09.25 8.1. CENTRE COMMUNAUTAIRE DRUMMONDVILLE-SUD INC.

Considérant la réception de la facture numéro 236810 datée du 18 août 2025 provenant du Centre communautaire Drummondville-Sud inc. relativement à des frais d'accompagnement au camp d'été 2025 pour deux (2) enfants nécessitant une aide particulière d'un service spécifique pendant le camp de jour à Drummondville;

Considérant que la Municipalité de Saint-Cyrille-de-Wendover doit acquitter les factures pour les frais d'accompagnement de certains enfants pour des services professionnels rendus lors de la saison estivale 2025;

IL EST PROPOSÉ PAR : Madame Annie Gentesse

APPUYÉE DE : Monsieur Sylvain Jacques

Il est résolu :

Que le Conseil entérine la facture portant le numéro 236810 datée du 18 août 2025 provenant du Centre communautaire Drummondville-Sud inc., pour la somme de 13 386,40 \$ pour des services professionnels rendus d'accompagnement pour des enfants nécessitant une aide particulière lors du camp de jour 2025;

Et que la dépense nette soit imputée au poste budgétaire 02-701-91-429.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

7818.09.25 8.2. SPAD - RENOUVELLEMENT ENTENTE DES SERVICES 2026-2030

Considérant les dispositions de l'article 938 du *Code municipal* concernant la fourniture de service conclut avec un organisme à but non lucratif;

Considérant que la Municipalité désire confier à la SPAD l'application de son règlement concernant la garde et le contrôle des animaux et agit alors à titre de fourrière municipale pour la Municipalité de Saint-Cyrille-de-Wendover;

Considérant que par la présente entente, la Municipalité désigne la SPAD et ses employés, à titre de responsables aux fins d'appliquer les dispositions du Règlement d'application de la Loi visant à favoriser la protection des personnes par la mise en place d'un encadrement concernant les chiens;



IL EST PROPOSÉ PAR : Madame Annie Gentesse
APPUYÉE DE : Madame Jessica Ebacher

Il est résolu :

Que le Conseil autorise le renouvellement pour une durée de cinq (5) ans, le contrat de service conclu avec la Société protectrice des animaux de Drummond (SPAD), et ce, selon les conditions de l'offre reçue en date du 15 août 2025, notamment que :

- Pour le service, la Municipalité versera une contribution annuelle minimale de 5,10 \$ plus taxes par habitant pour l'année 2026, le tout représentant sur la base de la population 2025 une somme annuelle minimale de 26 295,60 \$ (taxes en sus);
- La Municipalité versera ensuite une contribution annuelle minimale par habitant de :
 - 5,75 \$ (plus taxes) pour l'année 2027;
 - 6,00 \$ (plus taxes) pour l'année 2028;
 - 6,25 \$ (plus taxes) pour l'année 2029;
 - 6,50 \$ (plus taxes) pour l'année 2030.
- La SPAD conserve tous les revenus provenant de la vente des licences ainsi que l'argent de la prise en charge des animaux.

Que, le cas échéant, d'autoriser le maire et la directrice générale greffière-trésorière à signer, pour et au nom de la Municipalité, les documents inhérents à l'entente de service;

Que le Conseil accepte le dépôt des rapports d'activités de la SPAD pour les années 2023 et 2024;

Et que la dépense nette soit imputée au poste budgétaire 02-230-02-970.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

7819.09.25 8.3. MODIFICATION - RECONDUCTION PÉRIODE DE PROBATION DE L'EMPLOYÉ NO 200661400

Considérant l'embauche de l'employé syndiqué no 200661400 le 30 juin 2025 sous la résolution no 7693.06.25 de la séance du Conseil tenue le 2 juin 2025;

Considérant que la convention collective des employés municipaux du syndicat des travailleuses et travailleurs de la Municipalité de Saint-Cyrille-de-Wendover (CSN) doit être informé si la période de probation (480 heures travaillées) est reconduite à une date ultérieure;

Considérant la conjoncture actuelle des élections 2025 et que le Conseil ne siège pas pendant cette période;

Considérant la recommandation de la directrice en urbanisme;

IL EST PROPOSÉ PAR : Monsieur Sylvain Jacques
APPUYÉ DE : Monsieur Pierre Lavigne

Il est résolu :

Que le Conseil entérine la recommandation de la directrice en urbanisme et de la directrice générale et prolonge la période de probation de l'employé no 200661400 à plus de 125 heures travaillées après les 480 heures de probation de la convention collective;

Qu'une première évaluation soit faite par le supérieur immédiat après une période de probation de 480 heures et une deuxième après les 125 heures additionnelles;



Que les avantages sociaux soient reportés pendant la période de probation incluant la rémunération lors de jours fériés et maladies et congés personnels ainsi que les avantages et la perception de cotisation de l'assurance collective en vigueur pour les employés municipaux (articles 4.01, 5.08, 21.2 (2021-2026)).

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

7820.09.25

8.4. CONSULTATION SUR LE PROJET MAISONS CANADA 2025 DU GOUVERNEMENT DU CANADA

Considérant que pour répondre à la crise du logement, le gouvernement Carney a annoncé la mise en place d'une nouvelle entité chargée de construire des logements abordables, d'offrir du financement aux constructeurs d'habitations abordables et de catalyser une industrie de la construction domiciliaire plus productive, appelée Maisons Canada;

Considérant que les objectifs et orientations qui structurent le programme Maisons Canada présenté dans le document Guide de sondage du marché sont actuellement en consultation visant une mise en œuvre en 2026;

Considérant que les deux objectifs de Maisons Canada seront de construire des logements abordables à grande échelle et de construire plus vite, mieux et plus intelligemment;

Considérant qu'il est clairement annoncé l'intention de miser sur le soutien des projets d'envergure et que les critères de sélection des investissements seront d'abord le nombre important de logements des projets sélectionnés;

Considérant que la situation du manque de logements locatifs, qu'ils soient sociaux, abordables ou réguliers, n'est pas qu'un enjeu urbain, mais affecte toutes les régions du Québec affichant trop souvent des taux d'inoccupation en deçà du 1%;

Considérant l'impact du manque de logements sur les démarches d'attractivité des territoires hors des grands centres pour répondre aux besoins criants de main-d'œuvre des entreprises et commerces en région ainsi que sur les efforts de régionalisation de l'immigration du gouvernement du Québec et des élus locaux;

Considérant que toutes les collectivités, quelle que soit leur taille, pas seulement les plus grandes agglomérations, doivent avoir accès à cet éventuel programme;

Considérant que ce programme doit contribuer aux efforts des collectivités locales de dynamisation et d'occupation du territoire essentiels à la vitalité économique et sociale du Québec et du Canada;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ PAR : Monsieur Pierre Lavigne

APPUYÉ DE : Madame Jessica Ebacher

Il est résolu :

La FQM recommande au ministre du Logement, des Infrastructures et des Collectivités, l'honorable Gregor Robertson :

Que Maisons Canada soutienne autant les communautés en région que les grands projets de développement immobilier en adoptant une approche adaptée et modulée, basée sur l'importance des besoins et l'impact des projets pour les collectivités et non sur le nombre d'unités que contient un projet;

Que Maisons Canada reconnaisse les compétences des gouvernements locaux;

Que le programme Maisons Canada prévoit un volet distinct pour les collectivités locales et gérées par celles-ci afin de répondre aux besoins en logement des régions du Québec;



Et que soit facilité et accéléré la négociation et la conclusion des ententes Fédérale-Québec afin que les communautés bénéficient rapidement de ces opportunités accélérant la création de logements.

Que la copie de cette résolution soit transmise aux personnes et organisations suivantes :

- M. Mark Carney, premier ministre du Canada
mark.carney@parl.gc.ca
- M. Gregor Robertson, ministre du Logement et de l'Infrastructure fédéral
minister-ministre@infq.gc.ca
- M. François Legault, premier ministre du Québec
premierministre@quebec.ca
- Mme France-Élaine Duranceau, ministre déléguée à l'habitation
ministre@habitation.gouv.qc.ca
- M. Martin Champoux, député fédéral
Martin.Champoux@parl.gc.ca
- Fédération québécoise des municipalités (FQM)
info@fqm.ca
- Fédération canadienne des municipalités (FCM)
info@fcm.ca

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

7821.09.25 8.5. DÉPÔT - DÉCLARATION DES TERRAINS CONTAMINÉS DANS LA MUNICIPALITÉ DE SAINT-CYRILLE-DE-WENDOVER

Considérant qu'une liste des terrains contaminés et autres dépôts a été déposée par la MRC de Drummond;

IL EST PROPOSÉ PAR : Monsieur Pierre Lavigne
APPUYÉ DE : Madame Jessica Ebacher

Il est résolu :

Que ladite liste des terrains contaminés et autres dépôts du territoire de la MRC de Drummond soit publiée sur le site de la Municipalité.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

7822.09.25 8.6. PERMANENCE - DIRECTRICE EN URBANISME ET ENVIRONNEMENT

Considérant l'embauche de madame Isabelle Demers à titre de directrice du Service de l'urbanisme et de l'environnement sous la résolution 7605.04.25 lors d'une séance extraordinaire du Conseil tenue le 22 avril 2025;

Considérant que madame Demers est entrée en poste le 20 mai 2025;

Considérant que la période probatoire est terminée depuis le 20 août 2025;

IL EST PROPOSÉ PAR : Monsieur Sylvain Jacques
APPUYÉ DE : Monsieur Pierre Lavigne

Il est résolu :

Que le Conseil entérine la recommandation de la directrice générale et greffière-trésorière et accorde la permanence à madame Demers avec les termes et



conditions entendues entre les parties et en conformité avec la Politique des cadres de la Municipalité de Saint-Cyrille-de-Wendover.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

9. **RÈGLEMENTS MUNICIPAUX**

7823.09.25

9.1. **AMENDEMENT - RÈGLEMENT NO 411 - RÉMUNÉRATION DES ÉLUS - AJUSTEMENT DES RÉMUNÉRATIONS**

Considérant que le règlement No 411 - Rémunération des élus, a été modifié par une augmentation de 1,5 % en janvier 2021 à la demande explicite de la directrice générale de l'époque;

Considérant que les salaires ont été ajustés en conséquence depuis 2021 sans résolution ou règlement amendé;

Considérant que le règlement doit être modifié et amendé afin de confirmer la rémunération à appliquer depuis l'année 2021 et les années subséquentes;

IL EST PROPOSÉ PAR : Monsieur Sylvain Jacques
APPUYÉ DE : Madame Annie Gentesse

Il est résolu :

Que le règlement portant le numéro 411-6 - Rémunération des élus - Ajustement des rémunérations, soit entériné par le Conseil municipal;

Qu'une mise à jour de la rémunération des élus effective depuis l'année 2021 soit inscrite aux documents de référence comptable c'est-à-dire :

- Rémunération de base du maire 25 486,76 \$ allocation 11 636,30 \$
- Rémunération de base des élus 8 495,50 \$ allocation 3 878,94 \$.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

7824.09.25

9.2. **ADOPTION FINALE- RÈGLEMENT 437-50 MODIFICATIONS DIVERSES ET CONCORDANCES RÉGIONALES**

RÈGLEMENTS 437-50

**ADOPTION DU PROJET FINAL DU
RÈGLEMENT 437-50 MODIFIANT LE
RÈGLEMENT DE ZONAGE 437 –
MODIFICATIONS DIVERSES ET
CONCORDANCES RÉGIONALES**

Considérant que le règlement de zonage numéro n° 437 est entré en vigueur le 21 novembre 2019 et que le Conseil peut le modifier suivant les dispositions de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme;

Considérant que le Conseil municipal entend modifier diverses dispositions du règlement de zonage n° 437 afin, notamment, de mieux préciser les usages permis dans les affectations industrielles régionales, de modifier les normes applicables aux galeries et aux escaliers extérieurs et de modifier les normes applicables aux conteneurs résiduels;

Considérant que le Conseil municipal juge opportun d'apporter les présentes modifications au règlement de zonage;

Considérant qu'un avis de motion et un dépôt du premier projet ont été donnés par monsieur Sylvain Jacques le 5 mai 2025 sous la résolution n° 7630.05.25;



Considérant que conformément à la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme (a-19.1) une assemblée de consultation publique a été tenue par l'entremise du maire ou d'une personne désignée par celui-ci en vertu de la loi le 2 juin 2025;

Considérant que le deuxième projet du règlement 437-50 a été adopté à la séance du Conseil le 7 juillet 2025 sous la résolution n° 7743.07.25;

Considérant que le projet final du règlement n° 437-50 est adopté à la séance du Conseil le 8 septembre 2025;

Considérant qu'une copie du présent projet de règlement a été remise aux membres du Conseil au plus tard 2 jours ouvrables avant la présente séance et que tous les membres présents déclarent avoir lu le projet de règlement et qu'ils renoncent à sa lecture;

Considérant que le projet final du règlement n° 437-50 contient des dispositions susceptibles d'approbation référendaire;

Considérant la recommandation du comité consultatif d'urbanisme de la Municipalité de Saint-Cyrille-de-Wendover;

IL EST PROPOSÉ PAR : Monsieur Sylvain Jacques
APPUYÉ DE : Monsieur Pierre Lavigne

Il est résolu :

Que le Conseil municipal adopte le projet final de règlement modifiant le règlement de zonage n° 437-50;

Copie de ce projet final de règlement n° 437-50 étant disponible au bureau de la greffière et accessible sur le site Internet de la municipalité.

COPIE CERTIFIÉE CONFORME
Saint-Cyrille-de-Wendover, ce 8 septembre 2025

Éric Emond
Maire

Louise Sisle
Directrice générale et
greffière-trésorière

Motion et premier projet : 5 mai 2025
Consultation publique et 2e projet : 2 juin 2025
Adoption finale : 8 septembre 2025
Certificat MRC:
Date d'entrée en vigueur :

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

7825.09.25 9.3. **SECOND PROJET - RÈGLEMENT 437-53 - STATIONNEMENT EN FAÇADE ET LARGEUR DES GARAGES DÉTACHÉS**

RÈGLEMENTS 437-53	ADOPTION DU SECOND PROJET DE RÈGLEMENT 437-53 MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE CONCERNANT LE STATIONNEMENT EN FAÇADE ET LA LARGEUR MAXIMALE DES GARAGES
--------------------------	--



Considérant que le règlement de zonage n° 437 est entré en vigueur le 21 novembre 2019 et que le Conseil peut le modifier suivant les dispositions de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme;

Considérant que le Conseil municipal entend modifier certaines dispositions du règlement de zonage n° 437;

Considérant que les modifications du projet de règlement n° 437-53 visent notamment :

1. À prévoir les dispositions autorisant le stationnement en façade à certaines conditions;
2. À permettre une superficie plus élevée d'implantation au sol pour les garages détachés sur les terrains résidentiels de plus de 3 000 mètres carrés.

Considérant que le Conseil municipal juge opportun d'apporter les présentes modifications au règlement de zonage n° 437;

Considérant qu'un avis de motion et un dépôt du premier projet ont été donnés par madame Jessica Ebacher le 7 juillet 2025 sous la résolution n° 7746.07.25;

Considérant que conformément à la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme (a-19.1) une assemblée de consultation publique s'est tenue le 8 septembre 2025;

Considérant qu'une copie du présent projet de règlement a été remise aux membres du conseil au plus tard 2 jours ouvrables avant la présente séance et que tous les membres présents déclarent avoir lu le projet de règlement et qu'ils renoncent à sa lecture;

Considérant que le 2e projet de règlement n° 437-53 contient des dispositions susceptibles d'approbation référendaire;

Considérant la recommandation du comité consultatif d'urbanisme de la Municipalité de Saint-Cyrille-de-Wendover;

IL EST PROPOSÉ PAR : Monsieur Sylvain Jacques
APPUYÉ DE : Madame Jessica Ebacher

Il est résolu :

Que le Conseil municipal adopte le deuxième projet de règlement n° 437-53 modifiant le règlement de zonage n° 437;

Copie de ce projet de règlement étant disponible au bureau de la greffière et accessible sur le site Internet de la municipalité.

- *Le conseiller Pierre Lavigne se retire de ce point à 20 h 09 évoquant un conflit d'intérêts dans ce dossier.*
- *Le conseiller Pierre Lavigne reprend revient à son siège à 20 h 10.*

COPIE CERTIFIÉE CONFORME
Saint-Cyrille-de-Wendover, ce 8 septembre 2025

Éric Emond
Maire

Louise Sisle
Directrice générale et
greffière-trésorière

Motion et premier projet : 7 juillet 2025
Consultation publique et 2e projet : 8 septembre 2025
Adoption finale :



Certificat MRC :
Date d'entrée en vigueur :

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

9.4. AVIS D'ENTRÉE EN VIGUEUR - RÈGLEMENT 437-49 MODIFICATION RÉGLEMENTAIRE - AJOUTS D'USAGES DANS LA ZONE C-8

AVIS est par les présentes donné que lors d'une séance ordinaire du Conseil tenue le 5 mai 2025, la Municipalité de Saint-Cyrille-de-Wendover a adopté le règlement no 437-49, lequel a pour objet une modification réglementaire - Ajouts d'usages dans la zone C-8. Le règlement est disponible pendant les heures d'ouverture au bureau municipal.

10. URBANISME

10.1. RAPPORT DU MOIS D'AOÛT 2025 - SERVICE DE L'URBANISME

La directrice générale et greffière-trésorière dépose le rapport du Service de l'urbanisme du mois d'août 2025.

7826.09.25 10.2. DEMANDE DE CONTRIBUTION FINANCIÈRE - UTILISATION DES CHIENS À LA FERME

Considérant la réception d'une demande de contribution financière provenant de monsieur Serge Pageau de l'organisme Conseil québécois des plantes fourragères en partenariat avec le MAPAQ et la Ferme Simpson concernant un événement qui aura lieu le vendredi 19 septembre 2025 à la Ferme Simpson à Saint-Cyrille-de-Wendover;

Considérant que le projet *Utilisation des chiens à la ferme* est un événement qui rassemblera plus de 100 producteurs agricoles, conseillers et exposants;

Considérant que cet événement est une occasion exceptionnelle de réseauter, de partager des expertises et de promouvoir des pratiques innovantes en production animale et gestion des troupeaux;

Considérant l'importance pour la Municipalité de soutenir le milieu agricole, un événement porteur, à la croisée de l'innovation, de l'agriculture et du bien-être animal;

Considérant que la Municipalité désire choisir l'option partenaire ARGENT représentant une contribution financière de 100 \$ (taxes en sus) pour l'événement *Utilisation des chiens à la ferme*;

IL EST PROPOSÉ PAR : Monsieur Pierre Lavigne
APPUYÉ DE : Madame Jessica Ebacher

Il est résolu :

Que le Conseil entérine une participation de partenaire ARGENT représentant une contribution financière de 100 \$ (taxes en sus) pour l'événement qui aura lieu le vendredi 19 septembre 2025 à la Ferme Simpson à Saint-Cyrille-de-Wendover;

Et autorise le maire, monsieur Éric Emond et la directrice générale et greffière-trésorière madame Louise Sisle à libeller un chèque pour la somme de 100 \$ (taxes en sus);

Et que la dépense nette soit imputée au poste budgétaire 02-190-00-970.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ



7827.09.25

**10.3. PIIA - 1425 RUE DES BOULEAUX - NOUVELLE CONSTRUCTION
RÉSIDENTIELLE**

Considérant qu'une demande de permis de construction a été déposée concernant une habitation unifamiliale sur la rue des Bouleaux;

Considérant les documents déposés lors de la demande :

- Modèle de revêtement extérieur;
- Plans de construction;
- Plan d'implantation.

Considérant que le bâtiment est visé par le chapitre 10 du Règlement n° 321 relatif aux plans d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA);

Considérant que la présente demande satisfait aux objectifs et aux critères d'évaluation du Règlement n° 321 relatif aux plans d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA);

Considérant la recommandation du comité consultatif en urbanisme;

IL EST PROPOSÉ PAR : Monsieur Pierre Lavigne

APPUYÉ DE : Monsieur Sylvain Jacques

Il est résolu :

Que le Conseil entérine la recommandation du comité consultatif d'urbanisme et autorise, en vertu du Règlement n° 321 relatif aux plans d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA), le projet de construction d'une résidence comme déposé, sur la rue des Bouleaux.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

7828.09.25

10.4. PIIA - 145 RUE ST-DAVID - RÉNOVATION EXTÉRIEURE

Considérant qu'une demande de permis de rénovation a été déposée concernant une habitation unifamiliale dans l'aire d'implantation et d'intégration architecturale urbaine;

Considérant les documents joints à la présente demande :

- Description des travaux;
- Modèle des revêtements extérieurs;
- Choix des couleurs de revêtement.

Considérant que le bâtiment est visé par le chapitre 3 du Règlement n° 321 relatif aux plans d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA);

Considérant que la présente demande satisfait aux objectifs et aux critères d'évaluation du Règlement n° 321 relatif aux plans d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA);

Considérant la recommandation du comité consultatif en urbanisme;

IL EST PROPOSÉ PAR : Monsieur Sylvain Jacques

APPUYÉ DE : Monsieur Pierre Lavigne

Il est résolu :

Que le Conseil entérine la recommandation du comité consultatif d'urbanisme et accorde en vertu du Règlement n° 321 relatif aux plans d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA), le projet aux conditions suivantes :



- 1) Remplacement des fenêtres existantes par des fenêtres de mêmes dimensions et de même aspect, c'est-à-dire avec 4 carreaux divisés au centre avec des barrotins;
- 2) Que les encadrements des portes et des fenêtres soient de la même largeur que ceux existants et de couleur blanc;
- 3) La toiture sera de tôle peinte de couleur noire;
- 4) Les fenêtres de remplacement seront munies d'une tablette et d'une corniche décorative comme celles existantes;
- 5) La galerie avant, les marches et les garde-corps devront conserver leur aspect d'origine;
- 6) La galerie arrière devra être refaite et munie d'un garde-corps comme celui de la galerie avant.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

7829.09.25 10.5. PIIA - 270 RUE AUDET - NOUVELLE CONSTRUCTION RÉSIDENTIELLE

Considérant qu'une demande de permis de construction a été déposée concernant une habitation unifamiliale dans un nouveau développement résidentiel sur la rue Audet;

Considérant les documents joints à la présente demande :

- Plan d'implantation;
- Plan de construction;
- Modèle des revêtements choisis;
- Description des travaux.

Considérant que le projet est visé par le chapitre 8 du Règlement n° 321 relatif aux plans d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA);

Considérant que la présente demande satisfait aux objectifs et aux critères d'évaluation du Règlement n° 321 relatif aux plans d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA);

Considérant la recommandation du comité consultatif en urbanisme;

IL EST PROPOSÉ PAR : Monsieur Pierre Lavigne

APPUYÉ DE : Monsieur Sylvain Jacques

Il est résolu :

Que le Conseil entérine la recommandation du comité consultatif d'urbanisme et accorde, en vertu du Règlement n° 321 relatif aux plans d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA), le projet de construction sur la rue Audet, comme déposé.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

7830.09.25 10.6. AUTORISATION - DEMANDE À LA CPTAQ POUR USAGE AUTRE QU'AGRICOLE

Considérant la demande d'aliénation présentée par un citoyen pour le lot n° 4 333 703 du cadastre du Québec, représentant une superficie de 5 751,4 mètres carrés, situé au 1135, 4^e rang de Simpson de la Municipalité;

Considérant que la demande vise à séparer le lot résidentiel portant le n° 4 333 703, des terres agricoles contigües localisées au 1225, 4^e Rang de Simpson;



Considérant que l'ensemble de ces lots se situe dans la zone agricole décrétée par la Loi sur la protection du territoire agricole et des activités agricoles du Québec (LPTAA);

Considérant qu'en vertu de l'article 58 de la LPTAA, une personne qui désire poser un acte pour lequel une autorisation ou un permis est requis à l'égard d'un lot situé dans une zone agricole doit en faire la demande à la municipalité concernée;

Considérant qu'en vertu de l'article 58.1, la municipalité doit transmettre une recommandation à la Commission de protection du territoire agricole du Québec (CPTAQ);

Considérant que ledit lot est localisé dans un îlot déstructuré, soit la zone ID-10 de la zone agricole;

Considérant que l'usage est autorisé en vertu du règlement de zonage n° 437 et est conforme au schéma d'aménagement et de développement de la MRC de Drummond;

Considérant que l'analyse de la demande a été faite selon les critères de décision prévus à l'article 62 de la LPTAA;

Considérant que la présente demande d'aliénation n'affectera pas l'homogénéité du milieu compte tenu du fait qu'aucune demande d'utilisation à des fins autres que l'agriculture n'est demandée;

Considérant la recommandation de la directrice en urbanisme et en environnement de la Municipalité de Saint-Cyrille-de-Wendover;

IL EST PROPOSÉ PAR : Monsieur Pierre Lavigne

APPUYÉ DE : Monsieur Sylvain Jacques

Il est résolu :

Que le Conseil entérine la recommandation de la directrice en urbanisme et en environnement et appui la demande du citoyen dans sa démarche auprès de la CPTAQ pour l'aliénation du lot n° 4 333 703 du cadastre du Québec situé dans l'îlot déstructuré ID-10 de la Municipalité de Saint-Cyrille-de-Wendover.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

11. TRAVAUX PUBLICS

11.1. RAPPORT DU MOIS D'AOÛT 2025 - SERVICE DES TRAVAUX PUBLICS ET DE VOIRIE

La directrice générale et greffière-trésorière dépose le rapport du Service des travaux publics et de voirie du mois d'août 2025.

7831.09.25

11.2. DEMANDE DE CONSENTEMENT MUNICIPAL - BELL

Considérant la réception d'une demande de consentement municipal de l'entreprise Bell en date du 5 août 2025 pour le projet # P50001 en lien avec l'installation de câble de fibre optique sur toron en avant lot et arrière-lot du 102 rue St-Hilaire;

IL EST PROPOSÉ PAR : Monsieur Sylvain Jacques

APPUYÉ DE : Monsieur Pierre Lavigne

Il est résolu :

Que le Conseil entérine la demande de consentement municipal et autorise le directeur des travaux publics à signer et à transmettre les documents de consentement à l'entreprise Bell Canada.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ



11.3. ADJUDICATION - MANDAT DE SERVICE PROFESSIONNEL POUR LA RÉALISATION DE L'ÉTUDE ENVIRONNEMENTALE DES SOLS DU PROJET DE PROLONGEMENT DES SERVICES D'AQUEDUC ET D'ÉGOUT SANITAIRE SUR LA RUE PRINCIPALE FACE AUX LOTS 4 333 495 ET 4 333 873

7832.09.25

Considérant la demande d'offre de service professionnel transmise à la firme EXP par le directeur des travaux publics pour la réalisation de l'étude environnementale des sols du projet;

IL EST PROPOSÉ PAR : Monsieur Sylvain Jacques
APPUYÉ DE : Monsieur Pierre Lavigne

Il est résolu :

Que le Conseil entérine la proposition de la firme EXP datée du 3 septembre 2025 pour la somme de 26 600 \$ (taxes en sus) pour la réalisation de l'étude environnementale des sols face aux lots 4 333 495 et 4 333 873;

Et que la dépense nette soit imputée au poste budgétaire 02-320-00-411.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

7833.09.25

11.4. AUTORISATION - LOCATION D'UNE CHARGEUSE SUR ROUES AVEC ÉQUIPEMENT DE DÉNEIGEMENT

Considérant la demande de prix transmise à l'entreprise Terapro construction pour la location mensuelle d'une chargeuse sur roues avec équipement de déneigement;

Considérant que la location débuterait le 15 novembre 2025 et se renouvelera mensuellement, le temps des besoins du Service des travaux publics, aux coûts mentionnés au courriel daté du 11 août par Terapro;

IL EST PROPOSÉ PAR : Monsieur Sylvain Jacques
APPUYÉ DE : Madame Annie Gentesse

Il est résolu :

Que le Conseil entérine la proposition de l'entreprise Terapro datée du 11 août 2025 pour la location d'une chargeuse sur roues au coût mensuel de 6 000 \$ (taxes en sus);

Que la location de l'équipement de déneigement Métal Pless pour une somme mensuelle 3 500 \$ (taxes en sus) pour les besoins du Service des travaux publics, est acceptée par le Conseil;

Que la location débute le 15 novembre 2025 et soit renouvelée au besoin le 15^e jours de chaque mois;

Et que la dépense nette soit imputée au poste budgétaire 02-330-03-516.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

7834.09.25

11.5. ADJUDICATION - MANDAT DE SERVICE PROFESSIONNEL EN INGÉNIERIE POUR LA PRÉPARATION DES PLANS ET DEVIS DU PROJET DE PROLONGEMENT DES SERVICES D'AQUEDUC ET D'ÉGOUT SANITAIRE SUR LA RUE PRINCIPALE FACE AUX LOTS 4 333 495 ET 4 333 873

Considérant la demande d'offre de service professionnel transmise à la firme d'ingénierie Pluritec par le directeur des travaux publics pour la réalisation des plans et devis du projet;



IL EST PROPOSÉ PAR : Monsieur Pierre Lavigne
APPUYÉ DE : Monsieur Sylvain Jacques

Il est résolu :

Que le Conseil entérine la proposition de la firme Pluritec datée du 20 août 2025 pour la somme de 16 290,00 \$ (taxes en sus) pour la préparation des plans et devis pour les travaux de prolongement de services municipaux sur la rue Principale (secteur Est);

Et que la dépense nette soit imputée au poste budgétaire 02-320-00-411.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

12. SERVICE INCENDIE ET SÉCURITÉ PUBLIQUE

12.1. RAPPORT DU MOIS D'AOÛT 2025 - SERVICE INCENDIE ET PRÉVENTION

La directrice générale et greffière-trésorière dépose le rapport du Service incendie du mois d'août 2025.

7835.09.25

12.2. AUTORISATION - VENTE D'UN CAMION AUTOPOMPE PAR APPEL D'OFFRES PUBLIC

Considérant que la Municipalité est propriétaire d'un camion autopompe International / Pierce 2004 qui n'est plus requis pour ses opérations à la suite de l'achat d'un nouveau camion échelle avec pompe intégrée;

Considérant que le Conseil désire procéder à la vente de ce bien selon les dispositions prévues au Code municipal du Québec et à sa Politique de gestion contractuelle;

Considérant que la vente par appel d'offres public est jugée le meilleur moyen d'assurer la transparence et d'obtenir le meilleur prix de vente;

IL EST PROPOSÉ PAR : Monsieur Sylvain Jacques
APPUYÉ DE : Madame Annie Gentesse

Il est résolu :

Que le Conseil de la Municipalité de Saint-Cyrille-de-Wendover autorise la vente du camion autopompe International / Pierce 2004 par appel d'offres public au plus offrant et selon les modalités établies dans les documents d'appel d'offres;

Que la directrice générale prépare et publie l'avis d'appel d'offres conformément aux exigences légales, incluant la description du bien, les conditions de vente et la date limite de réception des soumissions;

Que le maire, monsieur Éric Emond, et la directrice générale, madame Louise Sisle, soient autorisés à signer, pour et au nom de la Municipalité, tous les documents nécessaires à la conclusion de la vente;

Que le produit net de la vente soit versé au fonds général ou affecté au financement d'un projet déterminé par le Conseil municipal.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ



7836.09.25

12.3. AUTORISATION - VENTE D'UN CAMION ÉCHELLE PAR APPEL D'OFFRES PUBLIC

Considérant que la Municipalité est propriétaire d'un camion échelle Pierce 105 pieds 2001 qui n'est plus requis pour ses opérations à la suite de l'achat d'un nouveau camion échelle avec pompe intégrée;

Considérant que le Conseil municipal désire procéder à la vente de ce bien selon les dispositions prévues au Code municipal du Québec et à sa politique de gestion contractuelle;

Considérant que la vente par appel d'offres public est jugée le meilleur moyen d'assurer la transparence et d'obtenir le meilleur prix;

IL EST PROPOSÉ PAR : Madame Jessica Ebacher

APPUYÉE DE : Monsieur Pierre Lavigne

Il est résolu :

Que le Conseil municipal autorise la vente du camion échelle Pierce 105 pieds par appel d'offres public au plus offrant selon les modalités établies dans les documents d'appel d'offres;

Que la directrice générale prépare et publie l'avis d'appel d'offres conformément aux exigences légales, incluant la description du bien, les conditions de vente et la date limite de réception des soumissions;

Que le maire, monsieur Éric Emond, et la directrice générale, madame Louise Sisle, soient autorisés à signer, pour et au nom de la Municipalité, tous les documents nécessaires à la conclusion de la vente;

Que le produit net de la vente soit versé au fonds général ou à la réserve du compte de grand livre du département d'incendie.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

13. LOISIRS ET COMMANDITES

13.1. RAPPORT DU MOIS D'AOÛT 2025 - SERVICE DES LOISIRS

La directrice générale et greffière-trésorière dépose le rapport du Service des loisirs et de la vie communautaire du mois d'août 2025.

7837.09.25

13.2. AUTORISATION - ACHAT ABRIS DE JOUEURS POUR LES SURFACES DE DEK HOCKEY

Considérant la recommandation du comité des loisirs et de la vie communautaire de procéder à l'achat de l'installation d'abris de joueurs pour les deux surfaces de Dek hockey;

Considérant la réception d'une soumission portant le numéro 7816 de la compagnie Agora Sport, pour la somme de 49 578 \$ (taxes en sus) pour l'achat et l'installation de deux abris de joueurs pour les deux surfaces;

IL EST PROPOSÉ PAR : Madame Annie Gentesse

APPUYÉE DE : Monsieur Sylvain Jacques

Il est résolu :

Que le Conseil accepte la décision du comité des loisirs et de la vie communautaire et mandate la compagnie Agora Sport pour la fourniture et l'installation de deux abris pour joueurs pour les deux surfaces de Dek hockey, pour la somme de 49 578 \$ (taxes en sus);



Et que la dépense nette soit imputée au poste d'investissement 03-310-70-739.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

7838.09.25 13.3. AUTORISATION - ACHAT D'UN PANNEAU NUMÉRIQUE

Considérant l'importance de communiquer les informations relatives aux diverses activités et événements produits sur le territoire de Saint-Cyrille-de-Wendover;

Considérant la recommandation du comité des loisirs et de la vie communautaire de procéder au remplacement du panneau d'affichage extérieur étant donné son état de détérioration avancée ainsi que pour la sécurité des citoyens;

Considérant le mandat octroyé par le passé concernant ce dossier;

Considérant que le directeur des loisirs a reçu des soumissions concernant le remplacement du panneau d'affichage extérieur;

IL EST PROPOSÉ PAR : Monsieur Sylvain Jacques

APPUYÉ DE : Madame Annie Gentesse

Il est résolu :

Que le Conseil entérine la recommandation du directeur du Service des loisirs et de la vie communautaire et mandate la compagnie Libertelevision pour la fourniture et l'installation d'un panneau d'affichage numérique, pour la somme de 73 956 \$ (taxes en sus);

Que soient retirés de la proposition les pétales qui se retrouvent au bas du socle;

Que le fournisseur communique avec Morin partenaire d'affaires pour connaître les numéros de couleurs afin que ceux-ci représentent le choix de la Municipalité;

Que cette dépense en immobilisation soit financée par le fonds de roulement et soit imputée au poste de grand livre 22-910-00-005;

Que cet emprunt soit imputé au fonds de roulement et remboursé en cinq (5) versements annuels égaux de 13 506,34 \$ à compter de l'exercice financier 2026.

Un vote est demandé par madame la conseillère, Jessica Ébacher.

Pour: Madame Annie Gentesse et messieurs Pierre Lavigne ainsi que Sylvain Jacques

Contre: Madame Jessica Ébacher

ADOPTÉ À LA MAJORITÉ

7839.09.25 13.4. PROGRAMME DE SOUTIEN À LA PRATIQUE SPORTIVE - BOURSES

Considérant la recommandation faite par le comité des loisirs et de la vie communautaire;

Considérant que le Conseil municipal a mis en place un programme de soutien à la pratique sportive;

IL EST PROPOSÉ PAR : Madame Annie Gentesse

APPUYÉE DE : Monsieur Sylvain Jacques

Il est résolu :

Que le Conseil entérine la recommandation du comité des loisirs et des sports et félicite :



- De remettre la bourse d'or de 500 \$ à Léonie Houle qui s'est démarquée sur la scène régionale en patinage artistique;
- De remettre une bourse d'or de 500 \$ à Coralie Houle qui s'est démarquée sur la scène régionale en patinage artistique;
- De remettre une bourse d'or de 500 \$ à Derik Toutant qui s'est démarqué sur la scène provinciale au baseball;
- De remettre une bourse d'or de 500 \$ à Émile Ricard qui s'est démarqué sur la scène provinciale au hockey;
- De remettre une bourse d'or de 500 \$ à Olivier Cusson qui s'est démarqué sur la scène provinciale au football;
- De remettre une bourse d'or de 500 \$ à Mason Buehlman qui s'est démarqué sur la scène provinciale et nationale en ski acrobatique;
- De remettre une bourse d'or de 500 \$ à Louka Tremblay qui s'est démarquée sur la scène provinciale au hockey.

Que la dépense nette soit imputée au poste budgétaire 02-701-94-970.

Toutes nos félicitations aux lauréats.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

7840.09.25

13.5. DEMANDE DE CONTRIBUTION FINANCIÈRE - PROGRAMME NOUVEAUX HORIZONS POUR LES AÎNÉS (PNHA)

Considérant qu'un appel de projets est en cours pour des projets à volet communautaire conçus pour des aînés afin de contribuer à l'amélioration de leur santé et leur bien-être;

Considérant que la date butoir pour déposer un projet dans le cadre du programme Nouveaux Horizons pour les aînés 2025-2026 est le 17 septembre 2025 à 15 h;

Considérant que la Municipalité de Saint-Cyrille-de-Wendover désire déposer un projet et se prévaloir de cette aide financière pour bonifier son offre de services auprès de ses citoyens;

Considérant qu'une aide est accordée d'un maximum de 25 000 \$ pour des projets conçus pour les aînés par le Gouvernement du Canada;

IL EST PROPOSÉ PAR : Madame Annie Gentesse

APPUYÉE DE : Monsieur Sylvain Jacques

Il est résolu :

Que le Conseil autorise la directrice générale et greffière-trésorière, madame Louise Sisle, à déposer une demande d'aide financière en collaboration avec la FADOQ de Saint-Cyrille-de-Wendover pour bonifier son offre de services aux citoyens.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

7841.09.25

13.6. AUTORISATION - DÉMÉNAGEMENT DES TERRAINS DE VOLLEYBALL

Considérant que la Municipalité a reçu plusieurs plaintes de nuisance des citoyens résidant dans le secteur du parc Hébert concernant le bruit excessif occasionné par les joutes de volleyball ainsi que l'apport grandissant des véhicules lors des locations de terrains de volleyball réduisant ainsi la sécurité des déplacements des enfants aux abords du parc;



Considérant qu'il y a lieu de trouver une solution afin de remédier à la problématique du bruit occasionné par les joutes de volleyball et de s'assurer de la sécurité des déplacements des citoyens;

Considérant la recommandation du comité des loisirs et de la vie communautaire de déménager l'emplacement des infrastructures de cinq (5) terrains de volleyball du parc Hébert au parc Guévremont et de déposer une demande d'aide financière au fond de ruralité de la MRC de Drummond pour l'installation de nouveaux luminaires pour les nouveaux terrains de volleyball au parc Guévremont;

IL EST PROPOSÉ PAR : Monsieur Sylvain Jacques
APPUYÉ DE : Madame Annie Gentesse

Il est résolu :

Que le Conseil entérine la recommandation du comité des loisirs et de la vie communautaire afin que les infrastructures de cinq (5) terrains de volleyball au parc Hébert soient déménagées au parc Guévremont;

Qu'une demande d'aide financière soit déposée au fond de la ruralité pour obtenir une subvention servant à financer l'installation de nouveaux luminaires pour les récents terrains de volleyball au parc Guévremont;

Que les infrastructures ne soient déménagées que lorsque la direction aura reçu la confirmation d'acceptation d'aide financière au fond de ruralité de la MRC de Drummond.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

7842.09.25

13.7. AUTORISATION - INSTALLATION DES BANDES ET MONTAGE DU MODULE DE JEUX

Considérant la réception de la facture numéro 1131 datée du 24 août 2025 pour la somme de 10 500 \$ (taxes en sus) pour l'installation des bandes et du module de jeux au parc Turgeon;

IL EST PROPOSÉ PAR : Madame Annie Gentesse
APPUYÉE DE : Monsieur Sylvain Jacques

Il est résolu :

Que le Conseil entérine la facture numéro 1131 datée du 24 août 2025 pour la somme de 10 500 \$ (taxes en sus) pour l'installation des bandes et le montage du module de jeux au parc Turgeon;

Et que la dépense nette soit imputée au poste d'investissement 03-310-76-725.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

14. PÉRIODE DE QUESTIONS

Monsieur le maire donne la parole aux citoyens afin qu'ils puissent adresser leur question.

15. LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

7843.09.25

15.1. LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE DU 8 SEPTEMBRE 2025

L'ordre du jour étant épuisé;

IL EST PROPOSÉ PAR : Monsieur Pierre Lavigne
APPUYÉ DE : Madame Jessica Ebacher



Il est résolu :

Que la séance ordinaire du 8 septembre 2025 soit levée à 20 h 34.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

Mme Louise Sisle,
Directrice générale et greffière-
trésorière

M. Éric Emond,
Maire